

## Signification de terminologies diverses en droit pénal

Par **Piper**, le **05/12/2006** à **16:38**

Bonjour j'ai une fois de plus besoin de vos lumières !  
Page not found or type unknown

- Que signifie l'expression **In Mituis**

Autre chose en cas d'infraction d'habitude, continue ou complexe commis antérieurement à la loi nouvelle est ce ces actes seront jugés et condamnés tel que le prevoyait l'ancienne loi ou selon la nouvelle ?

Qu'est ce une cause de non-responsabilité pourriez vous citer un exemple svp ?

Qu'est une loi divisible et inversement indivisible là encore pourriez vous citer des exemples svp ?

Pour finir est ce l'abreviation **CP** signifie Code Penal ?

**Stéphanie\_C** Edition du titre pour qu'il soit plus lisible -

Par **yanos**, le **05/12/2006** à **16:56**

**Bonjour j'ai une fois de plus besoin de vos lumières !**  
Page not found or type unknown

- Que signifie l'expression **In Mituis**

Autre chose en cas d'infraction d'habitude, continue ou complexe commis antérieurement à la loi nouvelle est ce ces actes seront jugés et condamnés tel que le prevoyait l'ancienne loi ou selon la nouvelle ?

Qu'est ce une cause de non-responsabilité pourriez vous citer un exemple svp ?

Qu'est une loi divisible et inversement indivisible là encore pourriez vous citer des exemples svp ?

Pour finir est ce l'abreviation [i:1dt5iffo]CP[/i:1dt5iffo] signifie Code Penal ?[/quote:1dt5iffo]

salut

- in mitius est utilisé dans l'expression "rétroactivité in mitius de la loi pénale" c'est une loi rétroactive uniquement si ses dispos sont plus souples que la loi antérieure
- oui si les faits ne sont pas encore jugés sinon l'autorité de la chose jugée y fait obstacle
- une cause de non-responsabilité est un fait qui fait obstacle à la responsabilité d'un individu  
ex : meurtre commis par un handicapé mental, ce dernier n'est pas responsable pénalement du fait de son handicap (conscience du bien et du mal...)
- une loi divisible est une loi dont les dispos peuvent être séparées dans le but de les juger plus souple ou plus sévères, ce qui permettra d'en faire rétroagir une partie (c'est le contraire de l'"appréciation globale")
- euhhhh..... oui

Par **Gab2**, le **05/12/2006 à 17:04**

-1) Pour commencer, ce n'est pas "in mituis" mais in "mitIUS".

Lorsqu'une loi pénale nouvelle est plus douce, elle est donc rétroactive. Pour désigner cette rétroactivité, on parle de "rétroactivité in Mitius".

-2) On applique la loi en vigueur au moment où l'infraction a été commise, ou au moment où [u:3ig2k058]cette dernière a pris fin[/u:3ig2k058] sauf loi pénale plus douce. Cela devrait répondre à ta question, du moins je l'espère!

exemple: un recel est commis de 2000 à 2002. Une loi nouvelle plus sévère intervient en 2001. On appliquera la loi de 2001 car l'infraction a pris fin sous l'empire de la nouvelle loi, même si celle-ci est plus sévère!

-3) Les causes de non-responsabilité sont multiples et il y en a de plusieurs ordres.

\_\_\_ Les faits justificatifs qui se définissent comme étant des causes objectives ayant pour effets de désarmer l'incrimination pénale;

il y en a 4: l'ordre de la loi, le commandement de l'autorité légitime, la légitime défense et l'état de nécessité.

\_\_\_ les causes de non-imputabilité: une personne commet une infraction pénale mais pour certaines raisons, l'infraction ne peut pas lui être reprochée: Soit parce que la personne a été forcée de commettre une infraction (la contrainte), soit parce que la personne n'avait pas conscience de ses actes (la minorité, les troubles psychiques ou neuro-psychiques.) ou n'avait pas conscience que l'acte en question était interdit par la Loi (hypothèse de l'erreur de droit).

-4) Oui, CP, c'est bien l'abréviation du code pénal.

-5) Quant à l'histoire de l'infraction divisible ou non, j'avoue que je comprends pas très bien... désolé

Par **yanos**, le **05/12/2006 à 17:15**

salut gab 2 !

Par **Piper**, le **05/12/2006** à **17:29**

Merci à vous deux pour vos reponses. C'est desormais plus clair.

Par **Gab2**, le **05/12/2006** à **17:46**

Oh merde, yanos comme tu m'as grillé sur ce coups là! lol  
Je savais que j'aurai du me connecter plus tot,mais t'inquiète pas, la prochaine fois tu m'auras

pas Image not found or type unknown

Par **yanos**, le **05/12/2006** à **18:19**

hihihi  
ok je relève le défi